Bon'Natale è bon Capu d'Annu à tutti !

ARRITTI

nº 2681h da u 24 di dicembre 2020 à u 6 di ghjennaghju 2021

54ª annata
Prezzu 1,60 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Nùmaru speciale

L'État refusant le dialogue

Quels choix nous restera-t-il ?

Toute cette agitation répressive et hostile à six mois des élections territoriales n'est pas le fait du hasard. L'État entend manifestement mettre en difficulté la majorité nationaliste sortante, et dissuader les Corses de voter à nouveau pour elle. p.3

- Statut de Détenu Particulièrement Surveillé. **L'hostilité affichée du gouvernement.** p.4è5
- Auropa. **Les 18 premiers mois de mandat au Parlement européen de François Alfonsi.** p.6è7

Supplément encarté pour les abonnés.

A sunta

1 **Accapu di a redazzione**
Auguri

2 **APiazzetta.com.** O Corsu, vai à scopre u to paese, hè u mumentu

Cantu natalecciu

3 **Cap'artìculu**
Quels choix nous restera-t-il ?

4 è 5 **Statut de Détenu Particulièrement Signalé**
L'hostilité affiché du gouvernement ?

Maître Dupond-Morett sera-t-il le prochain Nicolas Hulot du gouvernement ?

6 è 7 **Auropa.** Les 18 premiers mois de mandat au Parlement européen de François Alfonsi : « Toutes les restrictions sur les libertés sont inacceptables »

8 è 9 **Protection des minorités.** Le Parlement Européen adopte le Minority SafePack

8 **Nagorno-Karabakh.** L'action conjointe du groupe et du parti Alliance Libre Européenne

9 **I messaghji d'Edmond Simeoni**
Cunfidenza

10 **E riflessioni di Max Simeoni**
Peuple Corse. Se donner les moyens de la (sur)vie ?

11 **Annunzii legali**

Bone feste à tutti !

Eccu ! Forse hè una di e scarse annate induve nimu ùn averà nustalgìa à francà Capu d'Annu ! St'annata 2020 ci hà purtatu u Covid, mondu famiglie corse sò state addulurite, mondu imprese tocche da a crisa, monda ghjente minacciata da a misèria ! Bramemu chì 2021 sìa più clemente è chì i nostri auguri di Pace è Salute ci purghjeranu salute, gioia è rièscete !
Aspettendu, cari lettori, passate bone feste di fin'd'annata. Un Bon'Natale à tutte è à tutti ! Tradizioni, riposi è benestà ! ■

Bon Dì, bon'annu è un bon Capu d'Annu !

Accapu di a reddazzione

Auguri

Pensu ch'ùn truvaremu à nimu per rigrette ssu 2020. È sè no pudìamu basgiacci, ci basgerìamu à più pudè per festighjà l'annu novu ! 2020 hè stata una gattiva annata, cusì gattiva ch'ella ci prumette ancu d'ingattivisce à 2021... A Covid19 hà adduluritu 140 famiglie corse à l'ora ch'eu scrivu, sperendu ch'ella ùn ci strappa torna vite care da quì à u 31. Millaie di Corsi sò stati cuntaminati, centinaie n'anu suffertu assai, parechji sò stati uspitalizati, à le volte addurmintati ind'u comà da pudè infrugnali l'ossigena in gola sin'à i pulmoni da ch'elli pòssinu rispirà è mantènesi vivi. Millaie torna sò tocchi da a crisa ecunòmica ch'hà da durà un pezzu. Certi sò arruinati o vicini da a ruina è ùn ghjùnghjenu à pensà à l'avvene. Ùn ci hè un cumerciante, un impresa, ch'ùn averà persu soldi. È sucialmente, trà pèrdita di travagliu è pèrdita di rivenuti, sò mondi à soffre di a situazione è à teme u lindumane. In listessu tempu, tutti i prublemi abituali, ben chè ingattiviti anch'elli, sò affucati, è ancu smenticati. I putenti sò mubilizati nant'à a crisa sanitaria è e so cunsequenze ecunòmiche è suciale, à le volte ancu pulìtiche. Mèttenu da cantu l'altri prublemi chì fèrmanu senza suluzione. A crisa eculògica è climàtica s'ingattivisce, e fureste primarie cuntinuèghjanu à brusgià, e sèguite di a catastrofa di Fukushima è e so acque impuzzichite di 62 radiunucleide frà e quale u tremendu stromtium, minàccianu. Sò oghje ammansate artificialmente ind'è pozzi ch'anu invechjati, è risichèghjanu di spaccassi. À tal'puntu ch'omu vulerìa sputali in mare. Ma l'oceanu pacìficu hè già troppu impuzzichitu da l'acque radiuattive chì si sò rivucate direttamente durante a catastrofa. Altri prublemi torna sò messi da cantu. E guerre, a fame, l'imigrazione è e so millaie di corcia ghjente nant'à e strade o in mare à fughje a misèria. Centinaie cuntinuèghjanu à more annudati. I malanni di u mondu sò impeghjuriti è l'omi sò incapaci à dalli di pettu, u soldu hè lege, cummàndanu l'interessi di i *lobbies* è di e multinaziunale di u prufittu.
In ssu fracassu, ci simu noi. Cù i nostri sogni, e nostre brame, cù à vuluntà d'esse, l'amore di i nostri, l'amore di u nostru paese, appruntemu à Natale è e feste di Capu d'Annu, da campà d'una manera bella strana quist'annu. L'auguri fèrmanu sèmplici, cum'è tutti l'anni, pace è salute per tutti. Brame d'avvene, di prugressu è di benestà, per tutt'ugnunu, pè a Corsica, pè a pianetta. Aspettendu di pudè dà di pettu à u 2021, prufittate quant'è vo pudete di e feste, aiutate i nostri agricultori è artisgiani, cumprendu prudutti nustrali chì sò cusì boni. Prufittate, ma firmendu prudente per voi è pè i vostri cari chì tutti averemu dinù ss'auguru tamantu di vede sparisce ssu Coronaviru è tutta ssa roccia ch'ellu ci hà purtatu.
À tutte è à tutti, cari amichi lettori, bon'Natale, bon Capu d'Annu, bon principiu è migliore fine ! ■
Fabiana Giovannini.

apiazzetta.com
apiazzetta.com

■ O Corsu, vai à scopre u to paese, hè u mumentu - *Quarta parte è fine*

Trè anni fà, A Piazzetta avia publicatu un nùmeru per incuragisce i Corsi à girandulà in casa soia. Eccu a quarta parte è fine di u nostru ramentu è u custatu tremendu chè no feciamu tandu: a Corsica, a cunnòscenu megliu i pumataghji chè i Corsi (micca sempre, ma guasi).
Allora perchè micca prufittà di «l'effettu Govid» per andà à scopre un locu chì ne avete sempre intesu parlà, ma induve ùn avete mai messu un pede?

Orezza, Ampugnani è Alisgiani. In u core di a Castagniccia ùn màncanu e cose da vede: chjese barocche, cappelle rumàniche, case antiche, spassighjate. Hè nurmale, a Castagniccia era à u XIXu sèculu una di e regione campagnole e più pupulate d'Auropa, è una di e più ricche di Corsica. Dopu sò venuti i guai, ma bellezze ci n'hè in ogni locu.

U Fiumorbu. Una legenda dice chì in Fiumorbu cummèncianu i bumbasgi «turisti corsi fora». Ma supranate a vostra paura per visità sta regione in fine di contu poca cunnisciuta.

© Jean Christophe Moracchini. Bergeries de Bianca. Fiumorbu.

U Prunelli. A valle di u Prunelli principia sott'à monte Rinosu per lampassi in mare in u golfu d'Aiacciu. Quì dinù ùn màncanu i lochi da vede, da principià pè a bocca di Scalella. Piantàtevi à vede à Sampieru Corsu in Basterga (o micca, in sulidarità per Vannina), passate pè e strette di Prunelli, Òcana, è salutate u Ponte di i Setti Polli, induve Arrigu Bel Messere hè statu ammazzatu.

U Falasorma. Un altru locu mìticu di u pasturalìsimu corsu, cù u chjassu di a muntagnera chì và da Galeria à Niolu è pupularizatu da a canzona di a Filetta. Seguitate i passi di a bocca di Caprunale sin'à u rifugiu di Puscaghja. Pigliate un bagnu in Montestremu, spassighjàtevi u longu di u Fangu, andate à vede a vechja chjesa piuvana di Chjumi. Sempre sott'à u Tafunatu. Under his eye.

Bastia. 700 anni di stòria, ne face una cità ùnica in Corsica. Da Terranova à Terravechja, ci vole à piglià u tempu di scopre i tesori di Bastia. ■

Antone Ciosi hà messu in cantu sse bellìssime rime di u pueta Ghjàcumu Fusina (1978). E rigalemu à tutti i nostri lettori. Bon Natale à tutti!

Cantu natalecciu

Paese chì ghjace
À pede di monte
Neru l'orizonte
È celu bambace

È l'annu si tace
Chì franca lu ponte
La so stella in fronte
Ci porta la pace

Quì ci hè poca ghjente
Ma quì ci hè a fede
Da scaghjà a neve
Da piglià sumente

Ci hè quellu chì sente
È quellu chì vede
È sempre un parente
Ch'ùn ci vole crede

Ci hè boi è sumeri,
Longu à lu stradone
Chì anu a u calafrone
Di li tempi d'eri

Quandu li penseri
i u carciulone
Eranu à viaghjone
à lochi strangeri

O sì u Bambinellu
Ci dessi, sicuru
U pane futuru
È spiche à granellu

Tandu lu zitellu
Campessi ellu puru
Da omu maturu
Cù lu so fratellu

Or femu addunenza
Case viote o piene
Ch'ella spinga e pene
Di sogni esistenza

Cali a distenza
Rompinu catene
È lascemu à vene
Tutta issa sperenza

Natale hè venutu
astutu astutu
Natale hè falatu
beatu. ■

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

L'État refusant le dialogue

Quels choix nous restera-t-il ?

L'Assemblée de Corse a retenti lors de sa dernière session d'une protestation indignée, tous bancs confondus, contre l'attitude de l'État vis-à-vis de la Corse, dans le contexte d'une crise économique dont il refuse d'admettre la dureté particulière dans une économie insulaire. Mais derrière la bataille des crédits qu'il faut dégager pour sauver le tissu économique, et celle qu'il faudra encore mener pour financer un plan de relance économique à la hauteur des enjeux, se cachent aussi des intentions politiques avec deux objectifs : réaffirmer la primauté de l'État en Corse face à la légitimité de l'Exécutif nationaliste, pour l'affaiblir en vue des prochaines territoriales.

De mémoire de statut particulier, on ne se souvient pas d'un gouvernement qui refuse de débattre avec un Exécutif en place, alors même que la crise bat son plein, et que la population est de plus en plus inquiète face à une épidémie qui ne faiblit pas, et qui menace même de repartir pour une « troisième vague ». Or la délibération unanime de l'Assemblée de Corse proposant un plan de sauvegarde détaillé et chiffré, élaboré en concertation avec les acteurs du monde économique, est restée sans réponse ni considération de la part d'un gouvernement désormais incarné dans l'île par un Préfet tout droit sorti des caricatures de Daumier.

Les renseignements venus de Bretagne où il était en poste précédemment n'étaient pas à l'avantage du Préfet Lelarge. En six mois passés au Palais Lantivy à Aiacciu, il a largement confirmé les pronostics. Entre la Préfecture et la Collectivité de Corse, rien ne va plus, et il incarne un État rigide et sourd, selon les consignes qu'il a probablement reçues au moment de prendre son poste. Car l'enchaînement rapide de plusieurs événements montre que tout ne tient pas à la personnalité du nouveau Préfet.

Le plus cocasse est certainement le retour du « green-pass » tel que l'Exécutif l'avait proposé au sortir du premier confinement, refusé avec véhémence au printemps, mais que l'État vient de valider au moment des fêtes de Noël pour endiguer la seconde vague de l'épidémie. Le principe en est simple et ainsi formulé par la CdC dès l'origine : toute personne voulant arriver sur l'île, par air ou par mer, doit justifier d'un test négatif effectué récemment. Ce que bien sûr les agents des compagnies aériennes et maritimes peuvent contrôler par eux-mêmes au moment de l'embarquement des passagers, tout comme ils contrôlent les identités.

Mais, pour l'État profond, cette spécificité corse liée à l'insularité est une entorse insupportable au principe jacobin de l'uniformité. En effet, appliquer la même mesure aux Alpes Maritimes ou à la Normandie est impossible car on ne peut faire le même contrôle dans les trains, ni sur les autoroutes, et encore moins sur les départementales.

Aussi, l'administration a jugé bon, tout en mettant en place le « green pass » insulaire, d'imposer une procédure surréaliste pour manifester la prééminence de l'État. Le voyageur doit ainsi se munir de deux documents : son test négatif, et une attestation sur l'honneur qu'il a réalisé un test négatif. L'attestation c'est pour les agents des compagnies, le test c'est pour les CRS ostensiblement positionnés, Préfets en tête, sur les ports et aéroports. Histoire de montrer au bon peuple que, sans l'État, la mesure n'aurait pas été applicable. Un summum du ridicule kafkaien : une personne habilitée à vérifier les identités à l'embarquement ne serait donc pas habilitée à vérifier un test Covid !

Plus scabreux encore est le scandale public fait par le Préfet Lelarge reprochant à l'Assemblée de Corse d'avoir proclamé son soutien et demandé la reconnaissance de la République arménienne de l'Artzakh. Une première en bientôt quarante années d'existence de l'Assemblée de Corse durant lesquelles jamais l'État n'avait prétendu à une telle ingérence !

À ces péripéties locales s'ajoute l'éviction brutale du nouveau Garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti d'une de ses compétences les plus basiques, puisqu'il s'agit de la politique pénitentiaire. L'administration de la Justice, « gardienne des sceaux » comme son nom l'indique, doit statuer sur le statut des prisonniers et les mesures d'aménagement des peines, libérations conditionnelles, rapprochement du domicile familial, ou statut de prisonnier particulièrement surveillé. Ce n'est pas la première fois qu'un avocat est Ministre de la Justice, mais c'est suffisamment rare, et celui-ci, contrairement à Robert Badinter par exemple, n'a pas d'a priori anti-corse. Ce qui a suffi pour qu'on le dépossède aussi sec de ses pouvoirs sur le dossier des prisonniers politiques corses désormais réglé par le Premier Ministre qui perpétue, contre toute notion d'état de droit, la vengeance d'État à l'encontre du commando Erignac, toujours privé de rapprochement en Corse malgré vingt et un ans passés en détention avec un « comportement exemplaire ».

Tout cette agitation répressive et hostile à six mois des élections territoriales n'est pas le fait du hasard. L'État entend manifestement mettre en difficulté la majorité nationaliste sortante, et dissuader les Corses de voter à nouveau pour elle.

Mais au-delà des postures accumulées ces dernières semaines, se pose, depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, un problème essentiel ainsi résumé par le Président du Conseil Exécutif : *« Si l'État a décidé de ne pas discuter avec nous parce que nous sommes nationalistes, cela pose un problème fondamental de démocratie (...) Dès lors que nous avons décidé d'éviter la violence, (...) et que, d'un autre côté, on nous dit que la démocratie, quand elle nous met en situation de décider, ne permet pas de prendre en compte ce que nous voulons et ce que le peuple exprime, quels choix nous restera-t-il ? »* ■

Ripressione

Statut de Détenu Particulièrement Signalé

L'hostilité affichée du gouvernement

La nouvelle du dessaisissement du Garde des Sceaux, Maître Dupond-Moretti, sur les « affaires » qu'il a plaidées en tant qu'avocat, alors qu'il était sur le point de rendre une décision concernant notamment Alain Ferrandi et Pierre Alessandri, a suscité d'abord inquiétude, puis colère en Corse. Le Premier Ministre Jean Castex s'est attribué par décret le pouvoir de décider de la levée ou non du statut dit de Détenu Particulièrement Signalé, une ingérence inédite dans les procédures judiciaires en France !

Le chef du gouvernement poursuit la vindicte d'Etat dans cette affaire et réinvente le droit français par l'application de fait d'une peine incompressible aux détenus corses sans que cette peine n'ait été prononcée par un Tribunal ! Voilà 21 ans que Alain Ferrandi et Pierre Alessandri sont incarcérés depuis leur interpellation en 1999. Ils sont libérables depuis 2017, du fait de la procédure de mise en liberté conditionnelle. Mais le statut de DPS fait barrage à ce droit.

De même, le statut de DPS bloque tout rapprochement par un artifice, contrairement au droit français qui permet aux condamnés d'être détenus dans une prison proche du lieu de résidence de leur famille. Par ce statut de DPS, l'État condamne donc à une triple peine le détenu et sa famille : sa détention, le refus de son rapprochement et du droit à avoir des visites de sa famille. Le refus de sa mise en liberté conditionnelle au terme de 18 ans de détention dans le cas d'une perpétuité sans peine incompressible. Une situation contraire à toutes les Conventions internationales des droits de l'Homme.

Le 21 décembre, les présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse ont communiqué ensemble sur l'annonce de dessaisissement du Garde des Sceaux par décret du Premier Ministre, dénonçant la *« fiction juridique »* que représente le maintien du statut de DPS. Ce 22 décembre, les élus étaient réunis en session de l'Assemblée de Corse lorsqu'ils ont appris le refus du Premier Ministre de lever le statut de DPS aux deux hommes, ce qui, de fait, bloque toute perspective également pour Yvan Colonna, détenu depuis 2003, et qui sera libérable à compter de l'an prochain.

La réaction du président de l'Exécutif, Gilles Simeoni a été grave et solennelle dans l'hémicycle. *« Je suis bien sûr, comme vous, sous le choc de cette nouvelle »*, a-t-il dit, rappelant que *« la main levée de cette mesure n'était rien d'autre que la demande de l'application du droit »*.

Dénonçant une argumentation fictive sur la soi-disant dangerosité de ces hommes, le président du Conseil Exécutif qualifie cette décision d'une *« logique de vengeance »*, *« d'autant plus grave qu'elle n'a pu être obtenue qu'au prix d'un stratagème juridique, le décret du 18 décembre dernier qui est venu élargir le champ du possible conflit d'intérêt du Garde des Sceaux, à travers un alinéa manifestement rédigé ad'hoc, directement pour l'empêcher de statuer dans cette affaire. »*

« La politique pèse et pèse lourdement au détriment du droit » a dit encore le Président de l'Exécutif. *« De mémoire d'avocat... on n'a jamais vu un Garde des Sceaux aller à l'encontre d'une double décision se prononçant sur une main levée du statut de DPS »* (faisant référence au double avis favorable des commissions, départementale puis nationale). *« Cette juxtaposition du calendrier à tous les épisodes douloureux, difficiles, voire inacceptables que nous avons connus depuis quelques jours, me fait dire que vraiment, vraiment, nous sommes dans une situation qui est extrêmement inquiétante »* a-t-il dit encore avec gravité.

Il a cité Valéry Giscard d'Estaing le 10 août 1974, en visite à la prison St Paul à Lyon, *« qui a marqué des générations de juristes, d'avocats et de magistrats : « la prison c'est la privation de la liberté d'aller et de venir, et rien d'autre ». 46 ans après, nous sommes condamnés nous en Corse à revivre en permanence les mêmes injustices »* a encore déploré le président de l'Exécutif. *« Dans la France qui est, ou qui se veut, qui se revendique le pays des droits de l'Homme, qui est une grande démocratie... qui réaffirme en permanence son attachement aux principes fondamentaux du droit tel qu'exprimé par la Constitution, par la Convention européenne des droits de l'Homme, il a été assumé en face de nous que cette décision de ne pas rapprocher ces hommes était une décision politique. » « En tant que citoyen, en tant qu'élu, en tant que responsable, je ne peux pas me résoudre à cette injustice. Et je voudrais terminer en citant François Mauriac qui écrivait « la vengeance déguisée en justice, c'est notre plus affreuse grimace ». L'État vient aujourd'hui de nous offrir, à tous les Corses, et aussi à tous les Français, la plus affreuse grimace »* a conclu le président. ■

Ripressione

Femu a Corsica appelle à une réaction de l'ensemble des élus

Pour le parti nationaliste, « cette décision démontre si besoin était
- que le décret du 18 décembre… n'était qu'une manœuvre visant à permettre le maintien de ce statu quo intolérable,
- que les engagements pris lors de la visite présidentielle du mois de septembre dernier, de faire respecter le droit et rien que le droit, n'ont pas été une nouvelle fois respectés,
- que les démarches des élus… n'ont pas non plus été respectées, confirmant un déni patent de démocratie,
- que la politique du gouvernement et du président de la République en la matière repose sur une logique de vengeance. »

« Notre conception de la démocratie, rejointe fort heureusement par d'autres forces politiques, ne nous fera jamais accepter ce fait : l'état de droit n'est pas le droit de l'État superstructure ni le droit à la vengeance » dit encore Femu a Corsica. « Par cette nouvelle décision, celle de trop, l'État démontre qu'il donne une dimension politique sacrée à certains prisonniers, contrairement à ses propros récurrents visant à faire accroire qu'il n'y a jamais eu de situation politique conflictuelle en Corse. Le maintien du statut de DPS pour Alain Ferrandi et Petru Alessandri ne se justifie en rien. Pas plus que pour Yvan Colonna. Cette décision démontre qu'il na jamais été question de faire respecter le droit des prisonniers et de leur famille. Nous en prenons gravement acte.

Femu a Corsica se rapprochera dans les jours qui viennent des membres élus du Gouvernement de l'île, de l'Assemblée de Corse, des forces politiques et associatives, pour envisager avec eux les modalités de réaction à cette logique mortifère qui ne saurait être acceptée. » ■

Maître Dupond-Moretti sera-t-il le prochain Nicolas Hulot du gouvernement ?

Sa nomination au Ministère de la Justice a suscité interrogations, critiques, mais surtout espoir en Corse car Maître Dupond-Moretti est avant tout connu comme l'avocat des acquitements, et l'avocat de dossiers de prisonniers politiques parmi les plus difficiles. C'est lui notamment qui a obtenu en 2006 l'acquitement de Jean Castela* condamné en première instance à 30 ans de réclusion alors qu'il était innocent. Il renforçait également la défense d'Yvan Colonna lors de son troisième procès qui s'est conclu toujours sur une condamnation à perpétuité mais cette fois sans peine incompressible, ce qui laisse toujours planer le doute sur sa culpabilité.

Le Garde des Sceaux aujourd'hui est dans un dilemme. Restera-t-il l'avocat épris du Droit, le décortiqueur des dossiers lourds pour y démontrer les incohérences et les scandales judiciaires en puissance, le coureur de fond des prétoires qui rejette tout renoncement d'emblée pour se faire l'avocat des causes perdues ? Ou bien finira-t-il comme Nicolas Hulot, désabusé et impuissant face aux consignes politiques qui lui demandent de fermer les yeux au nom de la sacro-sainte République ?

« **Je ne veux plus me mentir** »… *« Je me suis surpris à des moments à abaisser mon seuil d'exigence »* avait dit très amer Nicolas Hulot alors qu'il annonçait son départ du gouvernement au mois d'août 2018. *« On s'évertue à entretenir un modèle économique cause de tous ces désordres climatiques… Nous faisons des petits pas… mais est-ce que les petits pas suffisent… la réponse est non »* avait-il expliqué, ajoutant, en parlant du Président de la République, *« j'espère qu'il tirera les leçons. J'espère que ce geste sera utile, pour que chacun se pose la question de sa responsabilité. »*

Malheureusement, Emmanuel Macron et son gouvernement n'ont tiré aucune leçon. Ce geste courageux et rare de la part d'un ministre fidèle à ses valeurs lui ont même valu les reproches d'une partie de l'opinion publique déçue, ou bien prompte à juger sans savoir. Nicolas Hulot avait pourtant parler de sa *« souffrance »*, de sa solitude, du poids des *lobbies*, et, sans soutien politique du Président de la République, se sentant trahi, il avait conclu *« c'est le moment d'arrêter »*.

Aujourd'hui, l'Histoire lui donne raison. Les bonnes résolutions de l'Accord de Paris, les travaux engagés avec la Convention Climat, les promesses et les discours restent sans suites concrètes et Emmanuel Macron joue les écolos sans faire de l'écologie véritable pendant que la situation climatique s'aggrave.

L'état de la planète exige une action offensive, une véritable révolution dans les mentalités. Chacun le sait. Surtout au niveau des décideurs. Mais les intérêts économiques continuent de s'imposer au détriment de l'avenir de l'humanité.

Avocat d'Yvan Colonna dont il a renforcé la défense lors de son troisième procès plaidant l'acquitement pour un homme qui a toujours et continue de crier son innocence, Maître Dupond-Moretti a préconisé la réforme du système judiciaire français, plaidant pour l'impartialité des juges, redonnant droit à la défense souvent baffouée dans des instructions à charge. Il a toujours défendu la séparation du judiciaire face au politique, et particulièrement au poids de l'Exécutif. Aujourd'hui, Ministre de la Justice, il n'est pas possible que ses convictions soient balayées et qu'il ne souffre pas de la décision prise par le Premier Ministre de lui ôter la prérogative du maintien ou non du statut de DPS. D'autant que c'est encore pour exercer une injustice lourde en refusant la levée de ce statut.

Les trois détenus politiques les plus honnis par la nomenclatura française ont droit à leur rapprochement, ont droit à leur remise en liberté conditionnelle, pour Alain Ferrandi et Pierre Alessandri depuis 2017, pour Yvan Colonna dès 2021. La levée du statut de DPS est une exigence pour autoriser leur rapprochement. C'est aussi une évidence, au vue de la situation dans l'île, de leur comportement exemplaire en prison, et surtout au vu de l'abus de pouvoir que représente l'application de ce statut pour une décision politique au service d'une vengeance d'État totalement contraire au droit.

La nomination de Maître Dupond-Moretti au Ministère de la Justice pouvait apparaître comme un signe d'appaisement avec Paris… depuis, hélas, elle apparaît de plus en plus comme un nouveau subterfuge d'Emmanuel Macron.

Le Garde des Sceaux sera-t-il le prochain Nicolas Hulot du gouvernement ? ■ **Fabiana Giovannini.**

* acquité en même temps que Vincent Andriuzzi qui était défendu par Me Patrick Maisonneuve.

Les 18 premiers mois de mandat au Parlement européen de François Alfonsi

« Toutes les restrictions sur les libertés sont inacceptables »

Le 18 décembre, l'eurodéputé François Alfonsi présentait à la presse un document résumant ses 18 premiers mois de mandat au Parlement européen. Ce bilan est joint à l'envoi de nos abonnés*. Il y fait le point sur les dossiers les plus chauds de cette mandature, crise sanitaire, crise économique, question des îles, Catalogne, langues en danger, protection des minorités, dossiers internationaux (Nagorno Karabakh, Kurdistan…), démocratie et droits des peuples, question des prisonniers, diplôme européen de Scàndula…
Avec Arritti, il revient plus précisément sur les dossiers qui touchent à la Corse.

Dans votre document, vous dîtes « bien des verrous ont sauté suite à la crise sanitaire », l'Europe est un recours pour les États face aux sommes considérables qu'il va falloir mobiliser face à la récession économique…

Chaque État séparément est incapable de surmonter seul la crise économique mondiale générée par cette pandémie. Un premier ballon d'oxygène a été donné avec 540 milliards destinés à alimenter les caisses des États pour faire face aux urgences sociales. C'est une première pour l'Europe. Pour financer l'après-Covid face à des tissus économiques dévastés par la crise, la création de « coronabonds » sous la forme d'obligations souscrites à hauteur de 750 milliards d'euros est un autre verrou qui a sauté d'une importance considérable aussi pour l'avenir de l'Europe.

Pour la Corse, notamment, vous misez sur la reconnaissance des îles pour faire face à la crise ?

Poser la question des îles au niveau de l'Europe est capitale pour la Corse par rapport à la France, mais aussi pour les Baléares par rapport à l'Espagne, la Sardaigne et la Sicile par rapport à l'Italie, la Crête par rapport à la Grèce, etc. Nous menons une action collective entre députés insulaires qui nous permet de mettre en place un instrument de lobbying au sein d'un intergroupe qui s'appelle Searica et regroupe toutes les régions maritimes. J'en suis le vice-président en charge des îles. Cela vient appuyer le travail de la Commission des îles de la CRPM** présidée par Gilles Simeoni. Madame Von der Leyen, présidente de la Commission européenne, nous suit sur l'impact de cette crise pour les îles du fait de leur dépendance à l'égard du tourisme ou des transports. Le commissaire en charge du plan de relance, Paolo Gentiloni, nous a reçu et a annoncé la vigilance de la Commission pour que le plan de relance français de 100 milliards, dont 40 sont apportés par l'Europe, accorde une attention particulière aux îles. Même chose sur certains fonds, comme les fonds structurels sur la transition énergétique, qui devront comprendre un fléchage bien identifié en faveur des îles.

> « Poser la question des îles au niveau de l'Europe est capitale pour la Corse. »

Les îles sont plus vulnérables par rapport aux autres régions ?

Quand la crise provoque une récession de 10% en France, elle est presque du double pour la Corse. Partout où le territoire est insulaire, les produits intérieurs bruts sont beaucoup plus impactés par la crise. Nous avons des économies très fragiles et très vulnérables par rapport aux économies continentales. Nous essayons au niveau des députés insulaires de mettre en place un grand débat au sein du parlement. Nous avons déjà un avis favorable de la Commission. Il y aura ainsi tout un processus pendant les trois prochaines années de la mandature pour donner un statut aux îles dans le cadre de la conférence sur le futur de l'Europe qui va s'ouvrir dans les mois à venir.

Prochaine étape de ce processus ?

La rencontre que nous avons programmé le 19 janvier avec la Commissaire à la Concurrence, Madame

Bras de fer au Parlement Européen

Rétablir le Diplôme européen de la réserve

* Pour les ventes en kiosque, vous pouvez le réclamer gratuitement à notre rédaction (arritti2@wanadoo.fr).

** Conférence des Régions Périphériques Maritimes.

Vestager, qui est le numéro 2 de la Commission et gère le problème des aides d'État. Pour la Corse il est très important d'avoir de ce côté-là un maximum de souplesse et d'écoute.

Retrouverons-nous le diplôme européen de Scàndula ?

C'est l'objectif. Le 4 décembre dernier, la décision de retrait du diplôme européen est accompagnée d'une demande de la Convention de Berne de « prendre en considération les nouvelles informations transmises en vue de renouveler le diplôme en cas de preuves suffisantes d'amélioration ». Il faut saisir cette opportunité et pour cela deux acteurs essentiels : l'État que j'ai interpellé par le biais de la secrétaire d'État à la Biodiversité, Madame Abba pour une modification du décret de création de la réserve naturelle de Scàndula prenant en compte les nouvelles contraintes. Et le Parc naturel régional de la Corse et l'Office de l'Environnement pour apporter toutes les preuves d'amélioration.

La question des langues est une de vos priorité à travers l'action que vous pouvez mener avec la Fédération Régions & Peuples Solidaires ou la démarche du Collectif Pour que Vivent Nos langues face à la réforme Blanquer ?

La convergence entre mon mandat européen et l'élection de députés nationalistes corses à l'Assemblée nationale, nous a rapproché du député breton, Paul Molac, avec qui nous militons au sein de la Fédération R&PS. Cela a permis, avec l'implication notamment de Jean Félix Acquaviva, de créer un groupe au sein de l'Assemblée nationale. Et c'est dans les locaux du Parlement européen que nous avons pu réunir toutes les associations et tous les acteurs des langues régionales en France, Basques, Bretons, Corses, Catalans, Occitans, Alsaciens, Savoisiens... Nous avons manifesté ensemble à Paris contre la réforme Blanquer au sein d'un même Collectif, Pour Que Vivent Nos Langues. Cette impulsion donnée avec les moyens du Parlement européen a conduit également Paul Molac à rebondir par le biais d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale qui a rencontré l'opposition totale du Ministre Blanquer. Nous avons poursuivi la bataille au Sénat grâce au groupe nouvellement formé avec l'élection de Paulu Santu Parigi et de députés écologistes et c'est ainsi que très majoritairement le Sénat a désavoué le ministre. C'est l'exemple précis qu'avec la convergence de nos moyens, nous pesons davantage sur les débats. Prochaine étape : l'examen en seconde lecture de cette proposition de loi.

En savoir +
sur le mandat européen :
francois-alfonsi.com

Vous êtes très impliqué sur la question de la Catalogne, et plus généralement sur la question du respect des droits par les États membres, comment le Parlement européen intervient-il sur ces questions ?

La Présidente Von der Leyen a mis en place un rapport annuel de l'Union européenne sur la réalité de l'état de droit dans tous les États membres. La Hongrie ou la Pologne sont particulièrement surveillés notamment sur la question de l'immigration ou de l'indépendance de la justice. On aimerait que soit posé aussi le problème de l'Espagne par rapport au dossier de la Catalogne et des responsables politiques injustement emprisonnés, mais tous les pays sont concernés. Ainsi la France va être observé sur la façon dont elle respecte les textes européens, notamment sur la liberté de la presse. C'est un des fondamentaux des vigilances de l'Europe en terme d'état de droit, et l'article 24 de la loi sur la Sécurité Globale fait partie certainement de ce qui sera expertisé dans ce rapport à la rentrée de septembre. Toutes les restrictions sur la liberté de la presse et sur les libertés en général sont inacceptables. Quand on laisse passer les dérives de l'Espagne par rapport à la Catalogne, on expose la France aux mêmes types de dérives en Corse. Il faut donc être très vigilants. Chaque fois que la démocratie est baffouée en Europe, cela pose un problème pour l'ensemble des États membres de l'Union européenne et c'est pourquoi nous sommes particulièrement impliqués sur les atteintes aux droits. ■

Droit des minorités

Le Parlement Européen adopte le Minority SafePack

Une « motion pour une résolution conjointe » a été adoptée par le Parlement Européen lors de son débat sur l'Initiative Citoyenne Européenne Minority SafePack ce jeudi 17 décembre 2020, à une très large majorité de 524 voix sur 694 suffrages exprimés.

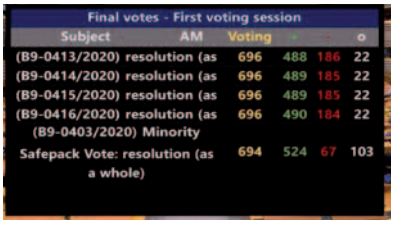

Final votes - First voting session

Subject	AM	Voting	+	-	o
(B9-0413/2020) resolution (as	696		488	186	22
(B9-0414/2020) resolution (as	696		489	185	22
(B9-0415/2020) resolution (as	696		489	185	22
(B9-0416/2020) resolution (as (B9-0403/2020) Minority	696		490	184	22
Safepack Vote: resolution (as a whole)	694		524	67	103

Pour que cette question des minorités soit ainsi mise à l'ordre du jour officiel de l'Union Européenne, il a fallu développer une démarche de grande envergure, selon la procédure prévue dans le Traité de Lisbonne de l'Initiative Citoyenne Européenne, qui exige que soient recueillies plus d'un million de signatures, tout en franchissant un seuil de qualification dans au moins sept Etats-membres. L'ICE lancé par une ONG, la FUEN (Federal Union of European Nationalities), basée dans le Nord de l'Allemagne, à Flensburg, a recueilli 1.320.000 signatures et 1.123.422 ont été validées avec le seuil minimum requis dans 11 États-membres. L'ICE Minority SafePack propose que soient pris neuf actes législatifs pour protéger les peuples issus de minorités nationales et linguistiques au sein de l'Union Européenne, et pour renforcer la diversité culturelle et linguistique de l'Europe, en apportant des fonds spécifiques, en créant un Centre de la Diversité Linguistique, en libérant du « géo-blocage » la retransmission d'émissions TV entre pays voisins, au détri-

Nagorno-Karabakh

L'action conjointe du groupe et du parti Alliance Libre Européenne

L'Alliance Libre Européenne est à la fois un parti politique reconnu au niveau de toute l'Union Européenne, et un groupe politique affilié au Groupe Verts-ALE.

Entre le 27 septembre, début de l'offensive militaire de l'Azerbaïdjan soutenu par la Turquie contre le peuple arménien du Nagorno-Karabakh, et le 9 novembre, date du cessez-le-feu après la défaite militaire arménienne en raison de la disproportion écrasante des forces en présence, l'action conjointe du Parti et du Groupe a permis la mise en place d'un « Groupe d'Amitié et de Solidarité avec le Haut Karabakh ».

Le processus en a été le suivant :

- Dès le 21 octobre, participation et prise de parole à une manifestation organisée par la diaspora arménienne pour faire pression sur l'opinion internationale pour qu'elle intervienne et fasse cesser les combats.
- Alors que les forces armées azéries accentuent leurs avancées, les députés européens et le parti ALE organisent un « webinaire » pour pouvoir dialoguer directement avec les responsables de Stepanakert (capitale du pays), dont Arminé Aleksajian, vice-Ministre des Affaires Etrangères du gouvernement de la République d'Artzakh. Plusieurs députés répondent favorablement à cette initiative, et émerge ainsi le projet de la création d'un Groupe d'Amitié et de Solidarité avec le Nagorno-Karabakh au sein du Parlement Européen.
- Après le cessez-le-feu finalement intervenu grâce à l'implication de l'armée russe qui a décidé de s'interposer, avec un territoire réduit, géographiquement séparé de l'Arménie avec laquelle le Haut Karabakh n'est plus relié que par le « corridor de Latchine » placé sous protection de l'armée russe, le peuple arménien doit faire face à la reconstruction de son territoire et à la dévastation de la guerre. Pendant ce temps, l'Azerbaïdjan continue ses provocations militaires et rêve d'envahir définitivement un territoire qu'il pourra ensuite « épurer » ethniquement.

Seul un soutien international fort pourra empêcher un tel projet. Le Groupe d'Amitié et de Solidarité avec le Haut Karabakh va donc se créer de façon structurée et durable au Parlement Européen. Il regroupe d'ores et déjà une quarantaine de députés des différents groupes. Ses objectifs :

- La reconnaissance officielle des autorités démocratiques arméniennes du Nagorno-Karabakh.
- Apporter une aide humanitaire internationale aux Arméniens déplacés, bombardés ou privés de ressources, pour la reconstruction de leur pays et pour qu'ils puissent continuer à vivre sur leurs terres ancestrales.
- Dénoncer la dictature azérie. Le conflit Arménie/Azerbaidjan n'est pas un conflit chrétiens/musulmans, mais un conflit entre deux dictatures militaires hégémoniques et une démocratie bien plus faible numériquement et fragilisée par l'issue du conflit.
- Apporter un soutien international total aux autorités arméniennes du Nagorno-Karabakh, notamment pour dissuader les projets potentiellement génocidaires d'Erdogan et Aliyev. ■

Soutien des eurodéputés ALE au Minority SafePack.

ment des minorités linguistiques (par exemple pour les Hongrois de Roumanie, les Polonais en Lituanie, les Danois en Allemagne...), etc.
La résolution commune a repris l'essentiel des demandes des initiateurs du Minority Safepack, et elle a maintenu la demande « d'actes législatifs » sur lesquels la Commission Européenne est dans l'obligation de statuer d'ici le 15 janvier 2021.
La réponse de la Commission en séance publique a été « en service minimum », la Commissaire Jourova en charge de ces questions étant absente de l'Hémicycle et étant remplacée par le Commissaire autrichien Hahn en charge du budget.
Dans les hautes sphères des États et de la Commission Européenne, la question des Minorités dérange. L'Europe préfère rester à l'écart de situations politiques tendues dans certains États-membres, comme en Espagne (problèmes catalan et basque), en Roumanie et en Slovaquie avec la minorité hongroise, en Pologne avec la minorité lithuanienne, et en Lithuanie concernant la minorité polonaise, etc. Mais ces peuples sont des réalités bien réelles et le succès de la pétition européenne a forcé les portes des cénacles du pouvoir.
L'Europe dans ce dossier est face à un double enjeu.
Il lui faut faire face à ses responsabilités à l'heure où le respect des principes de l'État de droit est essentiel à sa survie démocratique, particulièrement le respect des minorités, qu'elles soient territoriales ou non comme les Rom.
Il lui faudra aussi savoir tenir compte de la force du message qui lui est adressé par plus d'un million de ses citoyens qui l'appellent à être beaucoup plus engagée dans la défense et la promotion des minorités nationales contre les blocages des États-membres où elles vivent.
C'est tout le mérite du Minority Safepack d'avoir soulevé la chape qui pèse sur ces questions jusqu'ici taboues au sein de l'Union Européenne.
Le Parlement Européen a répondu présent. Prochain rendez-vous avant le 15 janvier prochain. ■ **F.A.**

Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghji

Edmond Simeoni avait le sens de la formule. Il pouvait résumer en quelques mots tout le fond du problème corse. *« Quand tu regardes les statuts,* confiait-il en 2005 en parlant de l'État, *tu t'aperçois que les statuts sont toujours extrêmement frileux et insuffisants et c'est ce qui va leur permettre de gagner du temps en ne donnant jamais, bien entendu, la reconnaissance du peuple corse, la place de la langue, sans parler de la coofficialité, et surtout, surtout aucun moyen financier. (…) Quand il y a une politique sans moyen, tu la condamnes à l'échec. »*
Quel que soit le combat, la confiance est indispensable. De son Lozzi natal, commentant les rapports avec le président Macron, il adressait ce message aux Corses le 5 avril 2018.

Cunfidenza

« La confiance, ingrédient de base de toute relation humaine constructive, n'a jamais été présente dans les échanges avec l'État. Et l'on s'est acheminé vers la conclusion de la première étape de la négociation avec Paris. Sans illusions.
Le ballet soigneusement orchestré des va et vient ministériels, des réceptions improductives à Paris, n'ont pu masquer l'intransigeance totale de Paris. Il n'y a pas de problème politique en Corse et cela a été confirmé dans ses choix par Macron.
Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation nouvelle : Paris refuse de prendre en compte la dimension politique de la « question corse » ; il nous propose une stagnation, mieux une régression avec des propositions inacceptables. Nous savons que le choix du « statu quo », voulu et imposé par Macron, validé par des éléments les plus conservateurs et très minoritaires en Corse, signifie la mort du peuple corse, le refus de sa reconnaissance de son identité, de sa maîtrise sur son territoire et donc à terme programme sa disparition.
Après des décennies de luttes sans aucune compromission, après des victoires sectorielles mais indicatives de la volonté populaire des Corses de l'île et de la diaspora, nous mesurons surtout la rage des militants. Il faut procéder à l'examen objectif de la situation insulaire.
Aujourd'hui, nous occupons des positions politiques éminentes à la Mairie de Bastia, dans de nombreuses communes, à la CTC ; nous avons trois parlementaires* ; le président de l'Exécutif dirige la Commission des îles des Régions périphériques maritimes (CRPM). Nous avons un très fort soutien de la diaspora.
L'État n'est plus en mesure de nous empêcher de mener une politique concrète d'autonomie de nos décisions, dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre constitutionnel. Nos choix s'inscrivent dans la démocratie, le respect de l'éthique, la transparence et le refus total de la violence.
Les problèmes sont innombrables et aujourd'hui nous devons continuer à les traiter, tout particulièrement dans les principaux domaines : économie, social, logement, précarité, emplois, culture…
Nous disposons d'atouts naturels, humains et financiers conséquents et la Corse bénéficie d'une excellente image de marque à l'extérieur.
Cependant la méthode doit radicalement changer : délégation de responsabilité, décentralisation des décisions et surtout implication réelle et effective de la société civile – avec ses forces vives –, qui le plus souvent est marginalisée, passive alors qu'elle doit être le moteur central du changement !
Il ne faut surtout pas céder – je ne parle même pas du découragement qui est impensable, inimaginable – :
- à la révolte, à la radicalisation
- au repli sur soi ou sur notre famille politique stricte.
La liste des challenges à relever est impressionnante, notamment avec la création d'un développement durable enraciné et le recours, sur la base de l'intérêt général et de la solidarité, aux nouvelles technologies, aux énergies renouvelables, à l'agriculture biologique, à l'export de productions de qualité, de recherche de partenariats, tant dans l'union Européenne qu'en Méditerranée.
Mais l'espérance est là, les forces du passé sont déconfites et la jeunesse prend progressivement la relève.
Nous réclamons depuis 1973, un statut d'autonomie interne au sein de la République Française et dans le cadre de l'Union Européenne. Nous n'avons jamais varié d'un iota.
C'est la voix salvatrice pour le Peuple et la Nation corses.
J'ai une confiance absolue dans l'avenir. » ■

*Ndlr : et depuis, la Corse a gagné un député européen et un Sénateur.

En fin d'année, j'éprouve le besoin de résumer les principes essentiels, ceux que j'ai martelés à chaque parution, les mêmes depuis des années, depuis toujours en tenant compte du cadre général socio-politique et géopolitique, lequel évolue et est souvent imprévisible. Le Covid19 n'est-il pas une surprise complète ? Puis j'évoquerai dans un ou deux autres Arritti quels pourraient être les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.
Ce sera une analyse pour ce début sous formes de questions que je pose et auxquelles je donne une réponse, ma réponse.

Peuple Corse

Se donner les moyens de la (sur)vie ?

par Max Simeoni

Existe-t-il un Peuple Corse ? Pour moi, oui c'est une évidence. Il a une histoire surtout faite de luttes, de conflits contre des dominants souvent en concurrence entre eux pour des raisons de sécurité à leurs frontières maritimes et leurs échanges en Méditerranée, une mer fermée à deux entrées Gibraltar et récemment Suez où se déversent de grands fleuves, carrefour de continents (Europe, Afrique, Orient), bordée de nombreux États à plusieurs Peuples et dont les berges sont de plus en plus peuplées, une croissance exponentielle est en cours.
Une île comme territoire évident, une langue, une culture forgée contre toutes les formes de dominations, des échanges depuis la pré-Antiquité... « l'âme corse » est celle de défenseurs. Dolmens et menhirs, grecques, romains, génois, Venise, Florence, Naples, arabes, turcs (razzias) ont laissé leurs traces... défenseurs toujours par obligation et trop petits pour agresser d'autres territoires.

Ce Peuple est-il en danger, en voie de disparition ? Oui c'est un fait. Il a été vidé. En 1960, la population était de 160.000 hab. selon l'INSEE. Aujourd'hui elle serait passée à 330.000 ou 340.000 hab. toujours selon l'INSEE... en une trentaine d'année. Cet accroissement est surtout fait par des apports allogènes.

> **La fin historique de notre Peuple est une réalité qui ne doit rien au hasard, ni aux erreurs. Elle est préméditée depuis plus de deux siècles. Et ceux qui le pensent doivent se poser la question de savoir comment y faire échec.**

Quelle est la cause ? La fatalité ? Non. Elle résulte d'une politique délibérée constante depuis la victoire du roi de France sur Pasquale Paoli à Ponte Novu en 1769. Le régime républicain impose la loi Douanière de 1818 à 1913 pour rattacher l'île à la France continentale en la coupant de toute échange possible du fait de sa position géopolitique en Méditerranée. Loi Douanière qui en conséquence l'appauvrit et empêche tout développement économique. À la guerre de 14-18, elle aura près de 14.000 morts et peut être autant de grands blessés. C'est dire l'importance de la saignée de procréateurs de 20 à 50 ans. Leur Terre insulaire non développée, pauvre, les Corses ont les portes grandes ouvertes de l'exode pour une France de fils uniques (avant les Allocations familiales) et l'encadrement de son Empire colonial.
À la fin de cet Empire (Accords d'Evian en 1962), les prémisses de la construction européenne (traités CECA, Erratum...) l'État français doit recentrer ses efforts sur les régions surtout périphériques qu'elle a négligées quand elle tirait sa richesse de son Empire.
La Datar commandite en secret en 1970 à un grand organisme de prospective, *l'Hudson Institut*, un rapport pour le développement du tourisme en Corse. Sur 4 schémas envisageables, elle retient celui qui est une noyade des restes de Peuple Corse et non conseillé par *l'Hudson Institut* tenu au secret par contrat. Ce Schéma d'aménagement de la Corse est présenté comme un développement touristique profitant à tous les Corses. Dévoilé par l'ARC, il est rejeté par tous. L'État républicain est pris en flagrant délit, il ment effrontément, il manœuvre pour s'en sortir, il fait mine de ne pas le mettre en application. On sait qu'il passe les bornes de ses lois. La vignette auto pour aider nos « vieux » qu'il encaisse et use à d'autres fins. Pour l'implantation des pylônes sans contre partie de la ligne carbosarde que les insulaires rejettent, il prend un décret d'intérêt publique. L'enveloppe de Continuité Territoriale pour diminuer le prix du transport et « soulager le panier de la ménagère » devenue DSP que gère l'Assemblée de Corse, flattée par cette compétence de gestion, les compagnies de transport se la disputent mais « la vie est plus chère » que sur le continent et la Corse la plus pauvre des régions selon l'INSEE.

L'État continue sans le dire cette politique d'accélération de la disparition par noyade du Peuple Corse mais d'une façon camouflée. Preuve chiffrée :
- un développement touristique dont l'essentiel des profits va à plus de 97 % aux productions extérieures (alimentation, vêtements, matériaux de constructions) et à leurs financements ;
- un flux de population qui double presque, fait par des nouveaux venus pour la plupart sur un fond de Corses vieillissants et dépendants. Doublement réalisé tout au plus en une trentaine d'années ;
- un « moteur touristique » qui draine l'essentiel des profits pour l'extérieur et un renouvellement de population qui s'amplifie, ce sont bien là les objectifs en œuvre voulus par la Datar relié directement au Premier Ministre. Disposer d'un territoire qu'on vide de ses autochtones pour le rentabiliser le plus rapidement aux profits d'intérêts qui le colonisent.

Comment définir cette politique délibérée autrement que coloniale ? Elle s'apparente à un génocide sans effusion de sang par le biais économico socio culturel puisqu'il nie et efface tous les antécédents historiques de tous les descendants défenseurs de cette Terre qui les a vu naître et ceux qu'elle a su accueillir.
La fin historique de notre Peuple est une réalité qui ne doit rien au hasard, ni aux erreurs. Elle est préméditée depuis plus de deux siècles. Et ceux qui le pensent doivent se poser la question de savoir comment y faire échec. Les nationalistes les premiers puisqu'ils se sont dressés pour sauver leur Peuple et que, devenus majoritaires « absolus » d'une institution « locale », ils se rendent compte qu'ils manquent de cordes à leur arc ? ■

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 15/12/2020, il a été constitué une société civile immobilière (SCI)
Dénomination sociale : DALS
Objet social : Acquisition, Administration, Construction, Gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Siège social : 12 imp des genevriers, lot san martino – 20290 BORGO
Durée : 99 ans
Capital social : 1000€, divisé en 1000 parts de 1€
Gérant : Mme SUSINI DEPHINE, Jeanne, Elise, Désirée née CABOT
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis et mention au RCS

COMMUNE D'OSANI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur : Commune d'OSANI, Mairie, 20147 OSANI
Tél. : 04.95.27.30.94 – Fax : 04.95.27.31.19
E-mail : mairie.osani@gmail.com
2. Objet du marché : Travaux d'Assainissement Eaux Usées : Réalisation du réseau et de la station d'épuration du village d'Osani
Lot n°1 : Réseau
3. Durée du marché ou délais d'exécution :
- Pour la Tranche Ferme, supérieur ou égal à trois (3) mois et inférieur ou égal à cinq (5) mois.
- Pour la Tranche Conditionnelle, supérieur ou égal à un (1) mois et inférieur ou égal à trois (3) mois.
4. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.
5. Procédure : Procédure Adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.
6. Conditions de participation : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément aux articles L2141-1 à 5 du code de la commande publique.
7. Date limite de réception des offres : 29/01/21 à 12 Heures
8. Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.
9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/12/20
10. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
11. Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.
12. Renseignements complémentaires :
- Obtention de renseignements d'ordre administratif : Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus
- Obtention de renseignements d'ordre technique : Auprès du Cabinet Blasini – 11, bis Avenue Jean Zuccarelli – 20200 BASTIA - Tél. : 04.95.31.16.27 – Fax : 04.95.32.29.23 - contact@cabinet-blasini.fr

Le Maire

SCI DAVIA MARIA
Société Civile Au capital de 100 euros
Siège Social : Résidence le Vannina route du port de Toga Bt B 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

AVIS DE PARUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 décembre 2020
A décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 3 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Savelli Pierre demeurant résidence le Vannina route du port de Toga 20200 Ville di Pietrabugno, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs le plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé résidence le Vannina route du port de toga Bt B 20200 Ville di Pietrabugno.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

ISULA DECAPAGE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 21 MURATELLO
20137 PORTO-VECCHIO
818 912 792 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Dominique TAFANI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Anne, Barbara ANDREANI épouse LOPEZ, demeurant à Bonifacio (20169), au lieudit Cavallo Morto, pour une durée illimitée à compter du même jour.
Le nom de Monsieur Dominique TAFANI a été retiré de l'article 10 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Anne, Barbara ANDREANI épouse LOPEZ, nouvelle gérante.

Pour avis, La Gérance

« CORS'HOTELS »
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 90.000 EUROS
Siège social : Rond Point de BIGUGLIA
RN 193 – 20620 BIGUGLIA
R.C.S. BASTIA : 334.897.014

Les fonctions de Monsieur ROSSI Ange Etienne, président du Conseil d'administration de la société, ont pris fin le 14 décembre 2020.
A été nommé Président du Conseil d'administration en ses lieux et place, Monsieur ROSSI Pierre François, demeurant à CASATORRA 20620 BIGUGLIA, à compter du 15 décembre 2020.

Pour avis.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - PALAIS DU FINOSELLO - AV. MARECHAL LYAUTEY - CS 20983 - 20700 AJACCIO CEDEX 9

PAR JUGEMENT EN DATE DU 23/11/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE DE **LA SOCIÉTÉ MAHOGANY** SIS 52 COURS NAPOLÉON - 20000 AJACCIO.
RCS AJACCIO 797 951 365, 2013 B 487
IMMATRICULATION SECONDAIRE : 5/7 AVENUE PICCIONI - 20220 ILE ROUSSE
RCS BASTIA 2018 B 255

POUR EXTRAIT, LE GREFFIER

SCI A CUSTODIA
SOCIETE AU CAPITAL DE 100 €
En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Par A.S.S.P. en date à CALENZANA du 15.12.2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière.
Dénomination : A CUSTODIA.
Capital : 100 Euros par apport en numéraire.
Siège Social : Villa C Campianellu, Route De Calenzana, 20214 Calenzana
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers.
Gérants : SERRA Stéphane et SERRA Cécile, demeurant Villa C Campianellu Route de Calenzana 20214 CALENZANA
Durée : 99 ans.
Agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas.
RCS : BASTIA.

BRASSERIE A MAZZERA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : Route des cactus, Immeuble Le Libeccio, Parc Berthault, 20000 AJACCIO
841 307 051 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE
Changement de co-gérant
et transfère de siège social

Aux termes d'une assemblée générale en date du 15 décembre 2020 de la SARL BRASSERIE MAZZERA, il résulte :
La démission du co-gérant de la SARL BRASSERIE MAZZERA :
• Monsieur Christophe VERDURA, demeurant Quartier Vassalacci, 20119 BASTELICA. Né le 03 Octobre 1979 à AJACCIO de nationalité Française.
La nomination d'un co-gérant de la SARL BRASSERIE MAZZERA :
• Monsieur Jean-Pierre, Marie, COPPOLANI, demeurant à Lieu-dit Chioso Vecchio, 20167 APPIETTO. Né le 08 Février 1977 à AJACCIO, de nationalité française.
Le siège social de ladite société a été transféré C/o Monsieur COPPOLANI, Lieu-dit Chioso Vecchio, 20167 Appietto, à compter du 15 décembre 2020.
L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de AJACCIO.

Pour avis et mention, la Présidence.

ANNUNZII LEGALI
Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/12/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE DE LA SOCIÉTÉ **KMG (SASU) -** CENTRE COMMERCIAL CASINO MORIANI PLAGE - «O'BAR A PIZZA» - 20230 SAN-NICOLAO
ACTIVITÉ : FABRICATION ET VENTES DE PIZZAS, SALADES ET DESSERTS
RCS BASTIA B 811 009 174 - 2015 B 235

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/12/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE DE **MICROMEDIA ENTREPRISE (SARL) -** 1, RUE DE LA MISERICORDE - BASTIA - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : FORMATION AUX OUTILS INFORMATIQUES
RCS BASTIA B 417 521 085 - 98 B 48

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/12/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ **S.A.S MY MINI ME (SAS) -** 152, AVENUE DE BORGO - LIEU DIT MORMORANA - 20290 BORGO
ACTIVITÉ : COMMERCE DE DÉTAIL SPÉCIALISÉ PUERICULTURE
RCS BASTIA B 819 669 102 - 2016 B 263

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/12/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ **AQUA CORSICA KART (SAS) -** RÉSIDENCE MARANA BEACH - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITÉ : LOCATION AU PUBLIC D'ENGINS NAUTIQUES DE GLISSE (SAISONNIÈRE)
RCS BASTIA B 802 715 060 - 2014 B 350

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/12/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ **FABRICATION CORSE MENUISERIE «FACOME» (SAS) -** LIEU DIT PADULONE - 20221 VALLE DI CAMPOLORO
ACTIVITÉ : FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE MENUISSERIES ALU, PVC ET BOIS
RCS BASTIA B 823 080 387 - 2016 B 618

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/12/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **LE PAIN DORE (SARL) -** ROND POINT DE MORO-GIAFFERI OU 1, BOULEVARD PAOLI - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : BOULANGERIE - VIENNOISSERIE - PÂTISSERIE
RCS BASTIA B 414 362 319 - 97 B 210

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/12/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ **ATELIER DE BOBINAGE CORSE (SARL) -** 78, ZONE INDUSTRIELLE - PASTORECCIA - 20600 BASTIA
ACTIVITÉ : VENTE ET RÉPARATION DE POMPES MOTEURS ÉLECTRIQUES
RCS BASTIA B 510 467 111 - 2009 B 75

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/12/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ **PRATU CONSTRUCTION (SAS) -** LIEU-DIT CERCHIO - IMM. TAMARISSE - PONTE LECCIA - 20218 MOROSAGLIA
ACTIVITÉ : CONSTRUCTION, MAÇONNERIE GÉNÉRALE, RÉNOVATION
RCS BASTIA B 805 379 013 - 2014 B 569

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

Abbunàtevi !

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

Casata è Nome *(nom et prénom)*
Indirizzu *(adresse)*
Telefonu *(téléphone)*
Mel

Arritti
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

Création graphique & Rédactionnel
vanina bellini cumunicazione
Creazione gràffica & Redazziunale
06 23 29 46 63 • v.bellini@hotmail.fr

sammarcelli
IMPRIMEUR DEPUIS 1946
BIGUGLIA
Tél. : 04 95 30 01 80
Mail : imprimerie.sammarcelli@orange.fr
BORDEAUX
Tél. : 05 56 50 36 19
Mail : jrs@imprimerie-bordeaux.com